

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1487

présenté par

M. Fournier, Mme Belluco, Mme Arrighi, M. Bayou, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin,  
 M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
 Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
 Mme Taillé-Polian et M. Thierry

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	5 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	5 000 000	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les effectifs au sein des DREAL et de la DGEC, en cohérence avec les projets de loi "accélération des énergies renouvelables" et "Industrie Verte" votés respectivement en 2022 et 2023.

L'accélération des projets industriels et d'énergies renouvelables pour atteindre nos objectifs de souveraineté industrielle et de décarbonation ne pourra pas se faire sans une hausse de recrutement auprès des personnels chargés de contrôler les sites industriels et de mettre en œuvre la politique relative à l'énergie.

Lors de l'examen du projet de loi industrie Verte en juillet dernier, le ministre délégué chargé de l'industrie avait pris un engagement devant l'Assemblée, « Les discussions avec le ministre de la transition écologique nous ont conduit à noter - et ce sera aussi dans le projet de loi de finances - que nous n'avons pas assez de moyens dans les DREAL. Il faut les augmenter pour que ce projet de loi soit bien effectué. »

Le montant des crédits alloués par le présent amendement correspond au financement de 100 ETP, en estimant le coût moyen d'un emploi à équivalent temps plein (ETP) à 50 000 €. Ces ETP seront affectés en priorité à l'action 23 « *Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat* » du programme 217. En compensation, il est proposé d'abaisser de 5 000 000 € les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 45 du programme 203 « *Infrastructures et services de transports* ».

Les députés du groupe écologiste tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 203, et appellent donc le Gouvernement à lever ce gage.